

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-1428

présenté par

M. Thiériot et M. Abad

à l'amendement n° 899 de M. Holroyd

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:****Mission « Plan de relance »**

I. - À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« cinquante »

le mot :

« deux-cent-cinquante ».

II. – En conséquence, supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement propose de réserver l'obligation d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre aux seules entreprises de plus de 250 salariés, tel que l'avait évoqué le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance en séance publique le 12 octobre dernier.

La crise économique actuelle frappe très violemment les petites et moyennes entreprises françaises, dont la survie est parfois menacée. Dans ce contexte, il ne serait donc pas opportun de leur imposer une contrainte supplémentaire. Aussi, il est proposé de les exempter de cette obligation nouvelle.